

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1497 accordant la somme de 7.000 francs à la Ligue de football de la Côte française des Somalis.

n° 1497

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande formulée par le président de la Ligue de football de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Une subvention de sept mille francs (7.000 fr.) est accordée à la Ligue de football de la Côte française des Somalis.

Art. 2

Le président de la Ligue de vra justifier l'emploi de cette somme dans les formes réglementaires.

Art. 3

La présente dépense sera im putable au

chapitre 12, article 8, paragraphe 2, de l'exercice en cours.

Art. 4

La présente décision sera en registrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'Inspectcur des affaires adminis tratires, chargé de l'expédition des affaires courantes,CHAMBOREDON.